

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.642.024.1 DU 6 NOVEMBRE 1991

Dispositif mesureur de charge PANGO modèle SPOT

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

Société TECHNO-CONTROLES, Z.I. de Plaisance, 11100 Narbonne.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 88.1.07.636.1.3 du 9 mai 1988 (1).

CARACTERISTIQUES

Le dispositif mesureur de charge PANGO modèle SPOT faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par la décision précitée par les fonctions suivantes :

- ajout d'un voyant de mémorisation de tare acquise ou prédéterminée portant l'inscription "PT",
- le pictogramme "net" est remplacé par la mention en clair "NET",
- le pictogramme "brut" est complété par la mention "B" inscrite dans le pictogramme.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification du dispositif mesureur de charge concerné par la présente décision doit porter au moins les indications suivantes :

- mesureur PANGO modèle SPOT
- numéro de série :
- décision n° 91.00.642.024.1 du 6 novembre 1991.

Cette plaque doit être revêtue de la marque d'identification du fabricant ou de son identification complète.

VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(1) Revue de Métrologie, mai 1988, page 491.